

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 avril 2015

Le 14 avril 2015 à 20h30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09 avril 2015, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Pierre SANCHEZ, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mmes et Mrs, ANDRIEU, AZEMA, CARRIERE, CAUMONT, CODINE, ESTEBE, GARCIA, MERCADAL, MORISSET, ROMANELLO, SENTOURE, VILLALBA.

Absent : M. SABO, MME FERNANDEZ et MME LASPALLES

Procurations : Mme WALKER à MME VILLALBA, MME LAFLEURANCE à M. MERCADAL et MME PUZIN à MME MORISSET

Secrétaire de séance : François CODINE

Vote du compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2015 à l'unanimité.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014

Vote à l'unanimité.

Présentation du CA en annexe 1.

1/ AFFECTATION DU RESULTAT 2014.

	Résultat CA 2013	Virement Section d'Invest	Résultat exercice 2014	Restes à réaliser	Soldes des restes à réaliser	Résultat à affecter
INVEST	64549.46€		-111324.56€	-18995.93€ 250000€	231004.07€	119679.51€
FONCT	187968€	107968	184707.72€			184707.77€

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014 184707.77€

Affecté au compte 1068

Excédent reporté de fonctionnement 184707.77€

Vote à l'unanimité.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Budget Primitif voté à l'unanimité.

Présentation du BP en annexe 2

Vote à l'unanimité.

4/ VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales de l'année 2014 :

- Taxe d'habitation = 16.62%
- Taxe sur foncier bâti = 15.62%
- Taxe sur foncier non bâti= 91.66%

La commission finances propose pour l'année 2015 une augmentation des taux de 1% de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 1% de la TH et de la TFB. Le taux de la TFNB ne subissant pas d'augmentation en 2015.

Le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation = 16.79%
- Taxe sur foncier bâti = 15.78%
- Taxe sur foncier non bâti= 91.66%

Vote : 16 voix pour

3/ Vote des subventions

M. CODINE expose les montants retenus en commission pour un montant total de 14620€

Un vote contre

Vote à la majorité.

4/ IAT

Monsieur Le Maire rappelle l'intégration d'un agent social au sein de la collectivité suite à son transfert du SIVU Rivage.

Il propose le maintien des primes mensuelles de cet agent à savoir l'IAT par la création de cette prime.

Après en avoir délibéré, le CM décide d'instaurer à compter du 01^{er} janvier 2015 :

° Une indemnité d'administration et de technicité liée à l'exercice d'une activité administrative ou technique.

Monsieur Le Maire est chargé de déterminer le montant individuel applicable à chaque agent.

5/ Création emplois saisonniers

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de créer des emplois d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer des emplois de non titulaires par catégorie et par filière pour les six prochains mois, ainsi qu'il suit :

Filière administrative : 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe Catégorie C

Filière technique : 5 postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe catégorie C.

Filière animation : 3 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la création d'emplois non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les six prochains mois.

6/Création CAE

Considérant le Conseil Municipal du 24 juin 2014 qui avait délibéré pour la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a décidé la création du dispositif visant à permettre aux jeunes de faible niveau de qualification de bénéficier de possibilités de formation et d'accès à l'emploi.

Concrètement, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif sont les suivantes :

Pour la commune :

- Définition du nombre d'emplois à créer et délibération du conseil municipal
- Montage d'un dossier auprès de pôle emploi ou auprès d'une mission locale
- Recrutement
- Mise en place d'une formation qualifiante en faveur du jeune recruté

Pour le jeune :

- Avoir moins de 25 ans au moment du recrutement
- Etre non diplômé
- Possibilité de dérogation pour des jeunes ayant les diplômes de 1^{er} degré (Brevet des collèges, CAP, BEP...)

Monsieur le Maire propose la création d'un poste pour ce dispositif et soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve la création d'un contrat d'avenir à compter du 01^{er} septembre 2014
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

7/ Provisions

Le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour risques suite à un contentieux avec un particulier pour un montant de 2995.06€.

Le risque étant écarté, M. Le Maire propose de lever cette provision et de procéder à sa reprise intégrale soit pour un montant de 2995.06€.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

M. Le Maire expose au conseil que la poste va diminuer ses horaires d'ouverture et passer à 15h/ semaine avec une fermeture le samedi matin.

Concernant le projet du nouveau lotissement, le conseil est informé qu'une douzaine de réservations ont été effectuées.

Le conseil est informé que deux arrêts de bus vont être maintenus via les dispositions concernant les personnes handicapées.

Il va falloir faire des transformations sur un arrêt aux frais de la commune.

Fin du CM à 22h15.

Fait à MONTAIGUT SUR SAVE

Le 15/04/2015

Le Maire
Pierre SANCHEZ